



résolument **BOIS!**



LE BOIS, LE CHOIX DURABLE PAR NATURE



LE MATÉRIAU NATUREL
POUR VOS TERRASSES
ET CLÔTURES

ESSENCES, STYLES,
COULEURS :
L'EMBARRAS DU CHOIX

CONCEPTION & POSE :
DE LA MÉTHODE
AVANT TOUTE CHOSE...

ATTENTION
RÉGLEMENTATION !

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE BOIS... POUR VOTRE TERRASSE OU VOTRE CLÔTURE

TERRASSES, PORTAILS ET CLÔTURES HABILLENT NOS JARDINS DANS UNE MULTITUDE DE STYLES ET DE COULEURS !

LE BOIS, MATÉRIAU ESTHÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE, QUI S'INTÈGRE PARFAITEMENT À L'ENVIRONNEMENT, EST LE MATÉRIAU IDÉAL POUR AMÉNAGER VOTRE JARDIN EN EXPRIMANT VOTRE PERSONNALITÉ.



LE BOIS ? C'EST MIEUX !

	Avantages	Inconvénients
Fer	Solidité	Entretien fréquent car peu résistant à la rouille
Alu	Variété des coloris	Résistant à la torsion mais moyennement solide. Cher (environ 3 x plus que le PVC et 2 x plus que le bois ou le fer)
PVC	Facilité d'entretien Economique	Peu résistant à la torsion et aux chocs thermiques
Bois	Esthétique Résistant à la torsion et aux intempéries Réparable en partie ou en totalité	Entretien assez fréquent

1

ESTHÉTIQUE

La **VARIÉTÉ** des essences, la **DIVERSITÉ** des styles et des finitions, la **RICHESSSE** des couleurs (au naturel, en lasure

ou en peinture) vous permettent d'imaginer une terrasse ou une clôture qui vous ressemblent mais ne ressemblent à aucune autre !

2

ÉCOLOGIQUE

Le bois est un **MATÉRIAU PROPRE, DURABLE ET RENOUVELABLE** qui participe pleinement à la lutte contre l'effet de serre. Coupé et employé dans l'aménagement extérieur, il continue à stocker

du CO_2 : 1m³ de bois stocke une tonne de CO_2 ! Choisir du bois français pour aménager son extérieur, c'est aussi participer à réduire les émissions de CO_2 dues au transport.



3

CHALEUREUX

Au jardin, le bois s'intègre avec **DOUCEUR** et **NATUREL** dans son environnement. La naturalité du bois restera toujours inégalable au toucher, comparé à n'importe quel autre matériau.

4

RÉSISTANT

Bien posé, soigneusement entretenu, le bois est un matériau très **LONGUE DURÉE**, qui affronte sans crainte les intempéries et résiste à la torsion.

5

PRATIQUE

FACILE et **RAPIDE** à mettre en œuvre, capable de s'adapter à toutes les configurations (types de sols pour les terrasses, par exemple),

le bois réclame **PEU D'ENTRETIEN** et se répare sans difficulté. C'est un matériau modulable, transformable, voire démontable à souhait.

CLASSES D'USAGE DU BOIS

Classes	Situation en service
1	Bois sec, humidité toujours inférieure à 20 %
2	Bois sec mais dont l'humidité peut occasionnellement dépasser 20 %
3	Bois à une humidité fréquemment supérieure à 20 %
4	Bois à une humidité toujours supérieure à 20 %
5	Bois en contact permanent avec l'eau de mer



CONSEILS DE PRO : L'IMPLANTATION DE VOTRE TERRASSE

PENSEZ À L'ENSOLEILLEMENT

Observez la course du soleil avant de choisir. Les zones les plus ensoleillées sont orientées au sud et à l'ouest. Au nord une terrasse recevra très peu de soleil et sera sensible à l'humidité.

MÉFIEZ-VOUS DU VENT

Selon l'emplacement de votre terrain, votre terrasse peut être exposée aux vents. Vous compenserez cet inconvénient avec la plantation d'une haie ou la construction d'un mur.

ATTENTION À L'EAU

Le pire ennemi de votre terrasse en bois est l'eau stagnante ! Prévoyez soigneusement les écoulements d'eau dès la construction et une légère pente pour être certain que l'eau s'évacuera correctement.

FAITES UN PLAN À L'ÉCHELLE

Pour préparer votre projet, réalisez un plan à l'échelle en positionnant tous les éléments de votre terrasse ainsi que son environnement immédiat.

- Employez un papier quadrillé pour faciliter le dessin à l'échelle ;
- Tracez les limites de votre maison et du terrain, en respectant les contraintes d'urbanisme. N'oubliez pas les accès au gaz, à l'eau, à l'électricité...
- Indiquez les points cardinaux ;
- Placez-les arbres alentour, pour imaginer les mouvements de leur ombre ;
- Laissez votre imagination faire le reste, sans oublier de créer un motif si vous optez pour les caillebotis !

TERRASSES

SÉLECTIONNER SON ESSENCE...

Les essences de bois utilisées pour la réalisation des terrasses doivent répondre à certaines exigences techniques. La principale est la durabilité du bois, généralement fonction de sa densité dont dépendra en grande partie la durée de vie de votre terrasse.

Les essences de bois sont classées sur une échelle de 1 à 5, en fonction de leur résistance aux agressions :

1	très durable
2	durable
3	moyennement durable
4	peu durable
5	non durable

Pour une terrasse en bois, un bois de classe 1 à 3 est recommandé.

On utilise deux grandes familles de bois : les pins traités et les bois exotiques.

LES ESSENCES DE BOIS EUROPEENNES

Certaines essences, naturellement durables, se prêtent sans traitement à



► POUR PLUS DE DÉTAILS

voir le "guide de conception et de réalisation des terrasses en bois" réalisé par l'Association Terrasse Bois et le FCBA.

l'utilisation extérieure : châtaignier, robinier, chêne... D'autres nécessitent un traitement de préservation : pin maritime, pin sylvestre, douglas... Ces essences de bois sont à privilégier sur le plan économique et environnemental.

LES BOIS EXOTIQUES

Certains bois exotiques, particulièrement denses, se révèlent très résistants à l'humidité. L'absence de nœuds leur donne un aspect esthétique très uniforme. Il est nécessaire pour assurer une bonne qualité du bois de choisir des produits qui apportent des garanties sur l'origine légale et durable des bois.

CHOISIR SA TECHNIQUE...

La réalisation d'une terrasse en bois repose toujours sur le même principe : un ensemble de lames de bois posées sur une structure composée de lambourdes de bois (ou solives).



Elle peut s'installer sur tout type de sol : sur sol dur (chape de béton, structure en bois existante, balcon,...) ou en pleine terre. Dans ce dernier cas, on fixe généralement la structure sur des plots en béton ou des parpaings.

UNE TERRASSE EN LAMES DE BOIS

Les lames en bois permettent de réaliser de véritables parquets d'extérieur. Elles sont faciles à démonter et à changer lorsqu'elles sont abimées. D'une largeur comprise entre 75 mm et 150 mm elles peuvent avoir plusieurs aspects : lisses, à côtes ou rainurées.

Pour poser vos lames :

- Si besoin, nivelez la surface du sol pour qu'il soit bien plan ;
- Posez une bâche géotextile pour éviter la repousse des mauvaises herbes ;
- Installez une structure en lambourdes (pièces de bois horizontales de soutien), posées sur des cales ou sur des plots en PVC.
- Réglez des lambourdes ou des plots pour bien répartir le poids ;

Les 3 types de pose pour les caillebotis :

- La pose vissée : comme pour les lames de bois, les caillebotis sont vissés sur une structure de lambourdes fixées au sol.
- La pose directement sur le sol : ce type de pose (directement sur une chape de béton) est fréquemment utilisé mais il est déconseillé à cause des problèmes d'écoulement d'eau qu'il entraîne.
- La pose sur plots réglables : c'est la pose la plus pratique ! Les angles des caillebotis s'encastrent dans les plots réglables en hauteur. La finition consiste, en fin de chantier à fabriquer un cadre entourant la terrasse pour cacher les plots.

ASSURER LA FINITION ET L'ENTRETIEN !

LES FINITIONS APRÈS LA POSE

Poncez les arêtes des lames que vous avez sciées, afin d'éviter les échardes. En extérieur, la couleur du bois évolue naturellement avec le temps : pour conserver longtemps la teinte d'origine du bois, appliquez de l'huile pour bois (ou "saturateur"), deux fois dans l'année.

L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE

Si vous acceptez l'évolution naturelle de la couleur du bois, votre terrasse nécessitera très peu d'entretien : un simple nettoyage au jet d'eau haute pression, une à deux fois par an, est suffisant. Il est en revanche indispensable pour empêcher tout développement ou de champignons.

Tous les deux ou trois ans, il est également recommandé d'appliquer un produit "spécial terrasse en bois" afin d'éviter les traces d'usure trop apparentes.

Et, si vous regrettez la teinte "bois" d'origine de votre terrasse, sachez qu'il existe des produits "dégriseurs" pour redonner sa teinte à votre terrasse.

► CONSEIL DE PRO

Les lames de terrasses peuvent être traitées en classe d'usage 3. Les lambourdes, en contact avec le sol, exigent toujours un bois traité de classe 4 (voir tableau des classes d'usage du bois). Attention à ne pas confondre classes d'usages du bois et classes de durabilité.

- Fixez les lames, en ménageant un espace pour l'écoulement des eaux et en utilisant des vis inoxydables.

UNE TERRASSE EN CAILLEBOTIS

Les caillebotis sont des dalles de bois pré-assemblées et fabriquées en usine. C'est la façon la plus simple de réaliser une terrasse en bois car ils sont très faciles à installer, par simple emboîtement. C'est aussi la solution idéale pour construire des terrasses carrées ou rectangulaires : on peut jouer avec le quadrillage des caillebotis pour réaliser des motifs géométriques esthétiques et originaux.

CLÔTURE & PORTAIL

A la différence de celles de nos voisins britanniques ou scandinaves, la grande majorité des habitations de nos régions apprécient la délimitation de leur propriété par des portails et clôtures. Ces enceintes expriment notre désir d'intimité, de protection et de sécurité pour les enfants ou les animaux domestiques. Réalisées en bois, elles conservent à la maison un environnement naturel qui prolonge le jardin.

CLÔTURE

La clôture a pour fonction principale de matérialiser votre espace extérieur. Différente de celle de votre voisin, elle ajoute une touche de personnalisation à votre habitation.

CHOISIR STYLE ET DIMENSIONS

C'est en principe la hauteur de votre portail qui détermine la hauteur de la clôture à réaliser. Les clôtures hautes (de 1,50 à 2,60 m) assurent l'isolation phonique et visuelle, tandis que les soubassements (de 0,40 à 1 m),

surmontés d'éléments ajourés, favorisent le contact et participent au décor.

Pour la plupart en résineux traités classe 4, pré-montées sur panneaux et fixées sur des poteaux, les clôtures sont fabriquées à partir :

- De lames rabotées 4 faces, arrondies ou appointées, d'environ 20 mm d'épaisseur sur 75 à 95 mm de largeur ;
- De demi-ronds d'environ 55 mm de diamètre ;
- De rondins d'environ 60 à 90 mm de diamètre.

Selon le style de votre habitation, choisissez :

- Une clôture à lisses, aux lames ou barreaux horizontaux fixés sur des poteaux ;
- Une clôture à travées, aux lames ou barreaux verticaux, fixés sur des lames de soutien et/ou maintenues par des lisses hautes et basses ;
- Des croisillons, aux lames ou demi-ronds fixés sur des poteaux.



UNE POSE DANS LES RÈGLES !

Pour une bonne tenue de la clôture, la longueur des poteaux doit être 2 fois celle des éléments de clôtures. La distance entre poteaux dépend du système de fixation (équerres métalliques et/ou clous galvanisés) et de la largeur totale de la clôture.

En limite séparative, sauf s'il y a entente préalable entre voisins :

- La clôture doit être posée sur le terrain de celui qui la crée et non sur la limite séparative ;
- La hauteur de la clôture doit respecter les usages locaux et les règles d'urbanismes, consultables en mairie ou à la Préfecture. La hauteur maximale est généralement de 3,20 m dans les villes de plus de 50 000 habitants et de 2,60 m dans les autres.
- Celui qui décide d'implanter la clôture doit en assumer les frais ! Si la clôture est édifiée à cheval sur la limite séparative et mitoyenne au jour de sa construction, les deux parties peuvent être contraintes à partager les coûts.

PORTAIL ET PORTILLON

Manuel ou motorisé, le portail peut être soit coulissant soit à deux ou trois vantaux. Attention, les vantaux ne doivent pas empiéter sur la voie publique !

SÉLECTIONNER L'ESSENCE ET LE STYLE

Le choix de l'essence est souvent dicté par les contraintes de budget.

Vous trouverez des portails en :

- Chêne ou châtaignier de pays ;
- Pin et sapin autoclavés ;
- Bois exotiques imputrescibles.

Le style du portail est fonction de l'habitation et, bien sûr, de vos préférences :

- Plein ou ajouré, avec des lames à une ou deux pentes, en biais, arrondies ;
- Droit ou galbé avec une traverse concave, convexe ou en chapeau de gendarme ;
- Plan ou à motifs (pointe de diamant...).

RÉALISER LA POSE

Le choix et la pose d'un portail sont soumis aux éléments de support sur lesquels il viendra se fixer.

Si les supports ne sont pas en place : Vous pouvez acquérir un portail de taille standard auquel s'ajusteront deux poteaux de bois ou deux piliers maçonnés. Leur écartement sera d'au moins 2,5 m pour permettre le passage d'un véhicule, idéalement de 3 m pour les manœuvres et les véhicules plus importants.

Si les supports sont déjà en place : Le choix entre un portail standard ou

BON À SAVOIR



TERRAIN EN PENTE

Si votre terrain est en pente entre les deux poteaux, relevez les cotes en 3 points : hauteur sous chapiteau du poteau droit et gauche + hauteur de pente à mi-portail. Il est en outre nécessaire de penser à prévoir le dégagement latéral le long de la clôture.

ENTRETIEN

Le bois est un matériau durable et vivant qu'il faut protéger de l'humidité, des rayons UV et des insectes xylophages.

- Concevez votre portail avec une gorge pour l'écoulement des eaux pluviales et, si possible, une barre de contreventement pour rigidifier l'ouvrage et éviter sa déformation ;
- Entretenez-le régulièrement en appliquant une lasure bois couvrante et non filmogène, aux propriétés hydrofuges, fongicides et insecticides.

sur mesure sera fonction :

- De la largeur entre les deux poteaux existants. Relevez plusieurs mesures et retenez la cote la plus faible.
- De la hauteur sous le chapiteau des poteaux. Cette cote indique la hauteur maximale de votre portail.

UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE DES FORÊTS



Pour vos travaux, choisissez de préférence des bois issus de forêts gérées durablement.



La présence des logos PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) certifie que le bois

est produit et transformé dans le respect des règles de gestion durable des forêts, conciliant le développement économique, la préservation de l'environnement et l'équilibre social.

ATTENTION RÉGLEMENTATION !

CONSTRUIRE UN PORTAIL OU UNE CLÔTURE

Délimiter sa propriété est une opération soumise à une réglementation stricte.

Renseignez-vous auprès des services d'urbanisme de votre commune et n'entrez pas de travaux sans les autorisations indispensables !

L'article 647 du Code Civil stipule que tout propriétaire a le droit d'ériger une clôture et de poser un portail, à condition de respecter quelques règles :

- Depuis 1986, le permis de construire n'est plus nécessaire. Vous devez déposer **une déclaration de travaux** aux services municipaux qui disposent d'un mois pour l'instruire ;
- Si votre propriété est mitoyenne, votre clôture **ne doit pas déranger le voisinage**, notamment en cas d'enclavement ;

- Vous devez respecter les **distances minimum** par rapport à la limite du terrain ;
- Si les **hauteurs maximales** sont généralement de 3,20 m pour les villes de plus de 50 000 habitants et de 2,60 m dans les autres localités, votre commune peut toutefois définir ses propres normes de hauteur pour les murs d'enceinte ;
- Les communes **réglement également les matériaux utilisés, la couleur, etc.** en particulier dans certains périmètres protégés.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) ou des CAUE (Conseils d'architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement).

CONSTRUIRE UNE TERRASSE

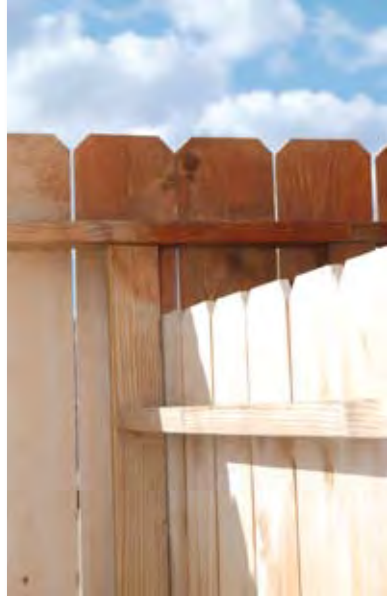
Les extrémités de votre terrasse doivent habituellement se situer à + ou - 2,10 m des limites de votre propriété.

Vous êtes propriétaire

Si votre terrasse ne dépasse pas 60 cm de hauteur ni 20 m² de surface et qu'elle n'est pas couverte, vous n'avez en principe pas besoin de **permis de construire**. Certaines communes exigent néanmoins une **déclaration de travaux** : renseignez vous auprès de votre mairie.

Vous êtes copropriétaire

Vous devez également demander **l'autorisation de votre syndic** avant d'engager des travaux.



POUR ALLER PLUS LOIN

Informations pratiques :

www.franceboisforet.fr
www.terrasse-bois.org
www.fcba.fr
www.lecommercedubois.fr

Informations techniques :

Guide de conception et de réalisation des terrasses en bois
ATB / FCBA - Édition 2009

Crédits photos : DEVA J. / ROYER Philippe / BOULANT Luc / BESACIER Philippe - Pôle Sud / BELEMI Alexandre / DUJARDIN L. / DUBUIS Gregoire / HOUOT V / IStockphoto.

Les conseils de mise œuvre de ce document n'engagent pas la responsabilité de France Bois Forêt et du Comité National pour le Développement du Bois.

